



La Parole du Rav Brand

Le *Michkan* sert de prolongation à cet évènement que fut *Matan Torah* (Ramban, début *Térouma*). Au Sinai, les juifs contemplèrent la Présence divine, qui se manifesta à travers les Nuées et le Feu. Puis, ils entendirent la Voix de *Hachem* qui en sortait pour leur ordonner les 10 commandements. Dans le *Michkan*, la Nuée et le Feu divins se manifestaient au-dessus du *Aron* d'où Moché entendait la Voix de *Hachem* sortir, ordonnant les autres *mitsvot* : « La Nuée couvrit la Tente d'Assignation, et la gloire de l'Eter-nel remplit le Tabernacle... La Nuée de l'Eter-nel couvrait tout le jour durant le Tabernacle, et la nuit il y avait un Feu, aux yeux de toute la maison d'Israël, à chacun de leur campement » (*Chémot* 40,38) ; « Lorsque Moché entra dans la Tente d'Assignation pour que D.ieu lui parla, il entendait la Voix s'adresser à lui du haut du Propitiatoire qui couvrait l'Arche du Témoignage, entre les deux chérubins, et il parlait avec D.ieu » (*Bamidbar* 7,89).

Si les 10 commandements furent gravés dans le « marbre », les deux Tables de la Loi, les *mitsvot* entendues par Moché furent consignées quant à elles de manière concise dans le *Sefer Torah*, et plus amplement transmises oralement. De quelle particularité jouissait donc le *Aron haKodech* pour que la Voix de *Hachem* se manifeste au-dessus de lui ? C'est qu'il contenait les Tables de la Loi. On pourrait croire que seuls les 10 commandements y furent gravés. Or le texte dit : « D.ieu dit [au lendemain du *Matan Torah*] à Moché : Monte vers Moi sur la montagne, et reste là [pendant quarante jours], et Je te donnerai des Tables de pierre, *haTorah*, et *haMitsva*, que J'ai écrites pour leur instruction » (*Chémot* 24,12). *Rech Lakich* a commenté : « Tables » : ce sont les 10 commandements ; « *haTorah* » : c'est le texte du *Houmach* ; « *haMitsva* », c'est la *Michna* (Torah orale) ; « que J'ai écrites » : ce sont les livres du *Nakh* ; « pour leur instruction », c'est la *Guemara*. Ce verset nous apprend que tout fut donné à Moché au Sinai [durant les 40 jours] (*Berakhot* 5a; *Chemot Rabba* 28,4). Ce commentaire surprend : les 10 commandements étaient gravés sur les Tables, mais « la Torah, la *Mitsva*, que J'ai écrites pour leur

instruction » au contraire ne l'étaient pas. Pourquoi le verset les énumère-t-il dans la même veine ? Mais tout y était gravé ! La matière des Tables de pierre ainsi que leur écriture n'étaient pas des choses ordinaires. Elles furent créées par D.ieu à l'entrée du premier Chabbat du monde (*Pirké Avot* 5,6). L'Écriture était « sur les Tables de pierre, écrites du Doigt de Dieu » (*Chémot* 31,18) ; « les deux Tables du témoignage... écrites des deux côtés [en les transperçant] ... écrites de l'un et de l'autre côté... Ouvrage de D.ieu, et l'Écriture était l'Écriture de D.ieu, gravée sur les Tables » (*Chémot* 32,15-16). Bien que les lettres aient transpercé les Tables des deux côtés, on pouvait lire les 10 commandements de tous les deux côtés, ou selon Rav Simaï des quatre cotés (*Yerouchalmi, Chekalim* 6,1).

Les paroles de *Rech Lakich* citées en haut doivent être complétées, et comprises grâce à un autre dicton de *Rech Lakich* : « Comme dans la mer, entre les grandes vagues se trouvent de nombreuses petites, entre les grands caractères des 10 commandements étaient gravées [en petits caractères] toutes les lettres de la Torah et toutes les déductions » (*Yerouchalmi, Chekalim* 6,1). Il est possible qu'au mont Sinai, Moché n'ait pas lu les petits caractères, ni pris connaissance des futures prophéties et déductions des sages. A quoi servaient alors les petits caractères ?

En fait, D.ieu dit : « Je lui [Moché] parle de bouche à bouche, Je me révèle à lui sans énigme » (*Bamidbar* 12,8). Ce qui n'est pas le cas des autres prophètes à qui Il parle indirectement et par énigmes. Néanmoins, tout comme Moché recevait la prophétie, directe, à travers le *Aron* et les lettres gravées sur les *Lou'hot*, les autres prophètes recevaient les messages qui leur étaient destinés, indirectement, à travers les petits caractères qui y étaient gravés ! A l'époque du Deuxième Temple, les Tables furent enfouies sous terre, et les sages entendaient les messages gravés sur les Tables en petits caractères, à travers une *Bat-Kol*, un écho. La *Guemara* aussi est gravée, et nous la comprenons également à travers ce qui est gravé. C'est cela que *Rech Lakich* nous enseigne.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en résumé

- La Paracha débute en nous informant que Betsalel a fait tout ce que *Hachem* avait ordonné, accompagné d'Aoliav.
- La Torah fait le décompte de l'argent récupéré.
- Nous voyons ensuite la confection des habits.
- La fin de la construction est annoncée et tout a été fait convenablement.

- Hachem* ordonne à Moché de faire entrer les ustensiles dans le *Michkan*.
- Moché « entraîna » Aharon pendant 7 jours.
- Le *Michkan* fut établi le 1er Nissan 2449. Aharon commença le service. La nuée divine (représentant la présence divine) recouvrit le *Michkan*.
- La nuée ne partait que lorsqu'il fallait voyager.

Réponses n°278 Vayakhèl

Enigme 1 : Esther 8,9

Enigme 2 : Moi-même

Enigme 3 : Il s'agit du terme 'ha'h (composé de 2 'het) signifiant « bracelet », comme il est dit (35-22) : « Quiconque était spontanément de cœur, ils ont apporté un bracelet... ».

Rebus :

Bêtes / Sale / Ailes / Ben / Houx / Riz / Benne / n' / Our



Echecs :

Noirs en 2 coups

1) E7C5 C1C5

2) E1F1

Enigmes

Enigme 1 : Quelle *Mitsva* ne peut-on accomplir qu'en étant assis à la base ?

Enigme 2 :

Mme Lévy souhaite une nouvelle disposition pour le bureau de ses assistantes, mais celles-ci ne lui facilitent pas la tâche : Rivka veut être assise derrière Yael et Yael veut être assise derrière Rivka. Comment résoudre ce problème ?

Enigme 3 :

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point ! ». Tu as tort (et le tort tue) de penser qu'il est difficile de trouver le lien entre la tortue et notre paracha ! Quel est-il ?



Pour aller plus loin...

1) Pour quelle raison (selon un avis de nos Sages), la Torah a-t-elle écrit le poids de toutes les offrandes d'or, d'argent et de cuivre ayant servi pour construire le *Michkan* (38-21) ?

2) Il est écrit à propos des pierres de *Choham* (39-7) : « Il les plaça sur les épaulières du *Efod* comme pierres de souvenir ("de mémoire") pour les Béné Israël... De quoi les Béné Israël doivent-ils se souvenir ?

3) Selon une opinion de nos Sages, pourquoi les artisans du *Michkan* ont-ils apporté le pain de proposition (*lé'hem hapanim*, 39-36) ?

4) Il est écrit (39-43) qu'après que Moché vit tout le travail (toute l'œuvre) du *Michkan* réalisé conformément à l'ordre de D... par les Béné Israël, il bénit ces derniers. Quelle est la nature de cette bénédiction ?

5) Quel miracle s'est produit concernant l'eau que Moché mit dans le *Kiyor* (40-30) ?

6) Il est écrit (40-38) : « ki anane *Hachem* yomame véèche *tihyé laïla bo lééné kol beit Israël* ». Qu'avait de si spécial le feu dont parle ce passouk ?

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un feuillet ou pour le recevoir chaque semaine *Shalshélet News* par mail :

Shalshélet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

La Parachat Zakhor

1) C'est une Mitsva de la Torah d'écouter la lecture de la Parachat Zakhor [Dévarim 25, 17-19; Choul'han Aroukh O.H 685,7]

Pour cette raison, on pensera à s'acquitter de ce commandement en écoutant cette lecture. De plus, il est nécessaire de comprendre le sens général de ce passage : se souvenir du mal que nous a fait « Amalek », et le devoir d'effacer son nom.

2) A priori, on n'appellera pas à la Torah un enfant pas encore Bar Mitsva pour la lecture de ce passage [Michna Beroura 282,23].

3) Les avis divergent si les femmes sont tenues d'écouter la Parachat Zakhor.

Selon nombre de décisionnaires, elles y sont astreintes [Rav Nathan Adler, Minhat Yishak Tome 9, Siman 68, Halikhote Bat Yisrael page 297 au nom de rav Moché Feinstein ...].

Par contre, le Séfer Ha'hinoukh (Mitsva 603) ainsi que d'autres décisionnaires lient cette Mitsva à celle de combattre Amalek. Ainsi, de la même manière que les femmes sont dispensées d'aller à la guerre, ainsi elles ne sont pas tenues de lire la Paracha de Za'hor.

La coutume Séfarde, ainsi que celle dans plusieurs communautés Ashkénazes, est de suivre cette dernière opinion [Sansan Leyair 3-4 et Mekor Nééman Siman 557 de Rav M.Mazouz; Alé Hadass, chapitre 17,4 (voir aussi Piské Téchouvot 685 note 13)].

Toutefois, les dames souhaitant tout de même écouter Zakhor, sont dignes d'éloges [Hazon Ovadia sur Pourim page 9].

Les communautés désirant organiser une lecture supplémentaire de Zakhor pour les femmes avant Min'ha, s'assureront de la présence de 10 hommes à la synagogue lors de cette relecture. « Zakhor » sera relue sans appeler qui que ce soit à la Torah [Torat Hamoadime de Rav D.Yossef siman 2,13 page 53/57].

David Cohen

La 'Halla

La personne qui procède au prélèvement du pain doit se couvrir la tête afin de réciter la bénédiction. Il est bon de se rincer les mains auparavant afin d'en retirer tout résidu éventuel. Le mérite acquis par l'observance de ce commandement est considérable et assure une récompense particulière à celui qui l'accomplit. Par conséquent, il est recommandé à la personne qui l'effectue d'implorer l'Éternel que, par le mérite de cette mitsva, Il lui prodigue des enfants justes et remplis de crainte divine. Certaines femmes ont l'habitude de donner de l'argent à la tsedaka, avant d'accomplir l'une des trois Mitsvot qui lui sont spécifiques : le prélèvement du pain, l'allumage des bougies du chabbat, et l'immersion au Mikvé. D'ailleurs, l'abréviation de ces trois Mitsvot forment le mot 'Hana (Halla, Nida,

Hadlaka) dont la racine 'Hen signifie grâce, charme. Il est une bonne coutume que la femme pétrisse elle-même le pain du chabbat. Cette pratique est sous-entendue dans le verset : "Le vendredi, vous préparerez tous les plats à cuire, Et vous pétrirez le pain". De plus, elle pourra par la même occasion accomplir la mitsva de 'halla.

À notre époque, beaucoup de femmes achètent leur pain de chabbat, mais il est recommandé, dans la mesure du possible, de le préparer soi-même en l'honneur du chabbat. Néanmoins, certains décisionnaires affirment que ceci s'appliquait seulement à l'époque, mais de nos jours, les boulangers juifs préparent des pains spéciaux en l'honneur du chabbat, avec un goût et une forme appropriés : les hallot.

Mikhael Attal

La voie de Chemouel 2

Chapitre 22 : Les dernières retombées de Nov

« Il rend mes pieds semblables à ceux des biches, et il me place sur mes lieux élevés » (Chemouel 2 22,34). Comme vous pouvez le constater, la fin de ce verset, composé par le roi David pour remercier son Créateur d'avoir toujours veillé sur lui, n'est pas très claire. Mais dans sa grande sagesse, le Torat Ha'im est parvenu à déchiffrer ce Passouk grâce à l'histoire suivante : la Guemara rapporte (Sanhédrin 95a) qu'aussi infime soit-elle, David avait une certaine responsabilité dans la mort des Cohanim de Nov. En effet, si David ne leur avait pas demandé des provisions, personne n'aurait pu les accuser de complot visant à renverser Chaoul. Par ailleurs, vu son niveau d'Emouna, nos Sages estiment qu'il aurait dû se livrer aux autorités afin d'innocenter les Cohanim, et ce, malgré le danger que représentait Chaoul.

En conséquence de quoi, Hachem proposa à David d'expié cette faute à travers le châtement de son choix : soit il tombait sous les coups de ses ennemis, soit il condamnait sa descendance à l'extermination. On notera au passage qu'on retrouve dans ces deux peines le principe de mesure pour mesure, vu que la quasi-totalité des Cohanim de Nov périrent sans laisser de descendance. Seul Eviathar, fils du Cohen Gadol de l'époque survit à cette boucherie. Et c'est exactement ce qui va se passer plusieurs dizaines d'années plus tard, lorsque la reine Athalia massacra tous les descendants de la lignée davidique. Un seul réussira à en réchapper en se cachant dans le Kodech Hakodachim. Nous reviendrons plus en détails sur cet épisode l'année prochaine sDv.

Précisons toutefois que dans un premier temps, David rejeta cette alternative. En effet, sa

Coin enfants

Devinettes

- 1) Quel est le lien entre le Michkan et un gage ? (Rachi, 38-21)
- 2) Quelle est la différence entre un mané de « 'hol » et un de « kodech » ? (Rachi, 38-24)
- 3) Qu'y avait-il « d'extraordinaire » dans les différents dénombrements des Bné Israël ? (Rachi,38-26)
- 4) Combien de socles en argent y avait-il en tout ? (Rachi, 38-27)
- 5) Sur quel endroit du visage était posé le Tsitsit du Cohen Gadol ? (Rachi, 39-31)

Echecs

Comment les noirs peuvent-ils faire mat en 3 coups ?



Réponses aux questions

- 1) Pour nous enseigner que la grande somme des richesses employée pour faire le Michkan, était très minime par rapport à celle employée pour le 1^{er} Temple, et à plus forte raison pour la construction du 2^{ème} Temple (faite par Hordous, Soucca 51a). Cependant, la Chék'hina régnant au Michkan était bien plus grande que celle régnant au sein du premier Temple. Moralité : « Ce n'est pas la richesse et la grandeur d'une construction qui sont à l'origine et qui fixent la présence divine, mais plutôt le niveau de crainte de D. animant les actions des hommes ! (Sforno)
- 2) Ils doivent se souvenir que leurs noms sont gravés dans le Efof devant Hachem, et ressentir ainsi de la honte de commettre des avérot ! (Méchech 'Hokhma).
- 3) Afin de permettre l'agrandissement du miracle en montrant en effet que ce "lé'hem hapanim" qu'ils apportèrent, resta chaud et frais même après 3 mois. (Maaril Diskin rapporté dans le Otsar Méfarché Hapchat).
- 4) Qu'aucun ennemi ne puisse sévir contre l'œuvre (le Michkan) de vos mains. C'est la raison pour laquelle le Michkan est caché jusqu'aujourd'hui dans les souterrains du Mikdach (Midrach Hagada).
Soyez heureux d'avoir eu le mérite de réaliser l'œuvre du Michkan ; que vous puissiez ainsi avoir le mérite de participer également à la construction du Beth Hamikdach. (Seder Olam Rabba 7, rapporté par le Otsar Méfarché Hapchat)
- 5) Malgré le fait que tous les Cohanim se lavèrent les mains et les pieds durant toute la journée (le 8^{ème} jour de la cérémonie de consécration du Michkan), la quantité d'eau contenue dans le Kiyor ne manqua aucunement ! (Targoum Yonatan ben Ouziel).
- 6) Ce feu n'était pas le feu naturel que nous connaissons. Bien qu'apparaissant et éclairant comme un feu classique, il ne brûlait pas ! (« Hamasspik léavdé Hachem » de Rabbi Avraham, le fils du Ramban).

Yehiel Allouche

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Raphaël Aharon ben Chimon

Rabbi Rapahël Aharon naquit à Rabat, en 1848, de Rabbi David ben Chimon, connu sous le nom de Tsof Devach. Il étudia surtout avec son père, qui voulait le voir parfait dans toute science et toute bonne mida et ce dans tous les domaines de la Torah. Il lui enseigna l'écriture des sifrei Torah, la che'hita et la circoncision. Il étudia aussi la Torah avec le kabbaliste Rabbi Chalom Bohbot, qui était connu pour sa piété et sa sainteté.

En 1854, à l'âge de 6 ans, il immigra en Terre d'Israël avec sa famille. En 1860, il fit sa bar mitsva et se maria en même temps. Il épousa la fille du gaon Rabbi Yi'ts'hak Benoualid, qui était connu pour faire des miracles. Il finit par être nommé à la tête de la yéchiva de son père, et ce poste l'obligea à sortir ramasser de l'argent dans les pays du Maghreb. Il arriva à Fès en 1888. Les coutumes et les édits de la ville l'intéressaient beaucoup, en raison de son ancienneté et de la beauté de ses synagogues. Au cours de ces années, Rabbi Raphaël organisa la société « Dovev Sifteï Yéchénim », dont le but essentiel était de publier les écrits des sages du Maghreb, qui avaient été négligés pendant de nombreuses années.

On raconte à ce propos qu'un jour, quand il pria à la synagogue des « Tochavim » de la ville de Fès, il s'étonna de voir que dans la synagogue il n'y avait qu'un seul livre de prières, que tenait le chali'h tsihour, et dans lequel il lisait les prières. Les autres fidèles l'écoutaient sans participer à la prière. Alors, le Rav décida de publier le sidour « Ahavat Hakadmonim », qui est un « livre de prières pour toute l'année selon la coutume des habitants de Fès ».

En 1891, après beaucoup de pressions et de supplications, Rabbi Raphaël fut nommé au poste de « 'Hakham Bachi », le Grand Rabbin d'Égypte, à la place du gaon Rabbi Yom Tov Israël, poste qu'il assumait pendant 31 ans. Son but essentiel était de donner des décisions halakhiques au peuple d'après le Choul'han Aroukh. Au cours de son mandat, les gouvernements ottoman et égyptien lui décernèrent des prix honorifiques.

Par ailleurs, il édicta un certain nombre de décrets importants pour sa communauté. Ainsi, par exemple, il rétablit en Égypte la coutume selon laquelle le chali'h tsihour répète la prière comme on le fait dans toutes les communautés d'Israël. Il décida aussi de ne pas organiser de mariages à l'intérieur d'une synagogue, pour ne pas porter atteinte à la sainteté et à la pudeur. Un décret économique célèbre a trait aux mohalim, qui demandaient à être payés pour pratiquer la brit

mila. Rabbi Raphaël lutta contre ceux qui prétendaient que « ein mila lelo priah », il n'y a pas de circoncision sans priah (une partie de la circoncision, mais qui peut également désigner un salaire).

Quand il atteignit 80 ans, Rabbi Raphaël quitta la rabbanout d'Égypte et s'installa en terre sainte, à Tel-Aviv-Yaffo, et les grands rabbins qui y vivaient le consultaient sur les questions juridiques et halakhiques.

En 1928, il rendit son âme à son Créateur, et fut enterré au mont des Oliviers, auprès du saint emplacement du Temple.

Rabbi Raphaël Aharon ben Chimon eut le mérite d'écrire de précieux livres et de les avoir publiés de son vivant. Parmi ses œuvres figurent Nehar Pakod, en complément du livre de son père ; Shaar Hamefaked, sur les coutumes à Jérusalem ; Nehar Mitzraïm, en deux parties, sur les coutumes et les lois en Égypte, écrit dans l'ordre du Choul'han Aroukh ; Seder Halitza, sur les lois de la halitza ; Touv Mitzraïm, sur les sages et guéonim d'Égypte à partir du Rambam ; Oumtzor Devach, rassemblant des responsa ; Lehem Hamaarekhet en trois parties, compilant des divrei Torah ; Bat Naot Hameradot, sur les lois concernant un conjoint dissident.

David Lasry

La Question

La paracha de la semaine traite de l'édification du Michkan.

Ainsi, un verset (39,32) nous dit : *"et fut achevé tout le travail du Michkan... Et les enfants d'Israël firent comme tout ce que Hachem avait ordonné"*.

Comment se fait-il que le verset s'exprime dans cet ordre ? En effet, on se serait attendu à ce qu'il soit tout d'abord indiqué, que les enfants d'Israël suivirent les instructions divines et seulement

ensuite que ce fut ainsi que fut achevé le chantier du Michkan !

Le bérakha méchoulechét répond : le michkan était pour Israël un outil d'expiation.

Ainsi, les enfants d'Israël auraient pu être tentés de se laisser aller à certaines transgressions, sachant que fut achevé ce qui leur permettrait d'accéder à la rédemption.

Malgré cela, ils continuèrent à suivre scrupuleusement et intégralement tout ce que Hachem leur avait ordonné.

G.N.

De la Torah aux Prophètes

La Paracha de cette semaine revient plus en détail sur la construction du Michkan. Nos Sages nous enseignent (Guittin 68a) que nos ancêtres, n'ayant pas le droit d'utiliser des outils métalliques (symbole de guerre incompatible avec la demeure de D.ieu), eurent recours au Chamir. Il s'agissait d'un ver de terre capable de briser n'importe quelle surface à l'exception du bronze dans lequel il était conservé.

Craignant que certaines personnes malintentionnées s'emparent du Chamir et risquent ainsi de détruire une partie du monde, Moché cacha le ver une fois l'érection du Michkan achevé. Il sera retrouvé des siècles plus tard par le roi Chlomo, fils de David. Ce dernier en avait également besoin puisqu'il remplaça l'autel de Moché par un Mizbéah 24 fois plus grand.

On comprend donc bien le lien entre la Paracha et la Haftara de cette semaine qui traitent toutes les deux de la demeure du Maître du monde.

Le Vihi Noam ... un procédé utile

La Torah nous dit (Chémot 39,43) qu'une fois que Moché termina l'examen de tout le travail exécuté par les Béné Israël en vue de la construction du Michkan conformément aux prescriptions d'Hachem, il les bénit.

Rachi explique que la bénédiction était la suivante : « Que ce soit Sa volonté que la chekhina repose sur l'œuvre de vos mains, et "que la grâce de Hachem ("Vihi Noam"), notre D. soit sur nous, et établit sur nous l'œuvre de nos mains..." (Téhilim 90,17) ». Ce psaume est en effet l'un des onze Téhilim (90 à 100) attribués à Moché (Cf. Rachi Vayikra 9,23).

Il est bien de réciter le passage de "Vihi Noam" avant d'accomplir toute bonne action, que cette dernière soit dans la parole ou dans un acte concret.

En effet, dans chaque mitsva il existe énormément de secrets impalpables, même pour les plus grands érudits dans les secrets de la Torah, à plus forte raison pour nous, en tant que simples individus.

Seulement, voilà que nos maîtres nous ont révélé une méthode infallible pour être capables d'atteindre les sommets avec une mitsva, si nous n'avons aucune connaissance des moindres détails. Il suffit de penser que l'on accomplit cette mitsva uniquement dans l'intention de faire la volonté de notre Créateur et de Lui apporter de la satisfaction par nos actions, avec le désir de mettre en fonction (letaken) la base spirituelle de la mitsva (le chorech) comme elle devrait être, selon Sa volonté et la volonté des Sages.

Pélé Yoets

C'est en cela qu'il est bien de réciter cette phrase avant chaque action et parole. Il est vrai que la mitsva peut être également réalisée sans ce procédé, mais ce dernier permet d'avoir davantage d'impact étant donné que la personne se concentre sur l'action qu'elle va réaliser.

Cela ressemble à quelqu'un qui aurait une longue corde, dont une extrémité est au ciel et la seconde dans sa main sur terre. Il est évident que plus il agite le bout de corde en bas, plus cela aura un impact à l'autre extrémité en haut. En récitant ce verset, nous demandons à Hachem de nous aider à faire en sorte que nos actions soient considérées dans le ciel comme si elles avaient été faites de la meilleure manière possible.

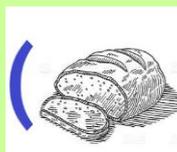
Le Zohar (Vol.1 p.197b) stipule qu'il est important de réciter ces versets à chaque sortie de Chabbat pour réveiller la miséricorde divine de manière à ce que le châtement du guéhinam ne nous atteigne pas, c'est-à-dire qu'il faut, à ce moment-là, prier pour que l'on ne soit pas amené à trébucher lors de nos actions dans la semaine à venir. Par ailleurs, bien qu'il soit d'usage de ne pas dire ce passage lorsqu'une fête tombe dans la semaine, il est toutefois recommandé, selon les kabbalistes, de le dire pour soi-même.

Il est également louable de réciter ce verset même avant chaque projet qui ne correspond pas précisément à une mitsva, car cela contribue à montrer notre attachement indéfectible à Hachem et notre volonté de nous parfaire.

(Pélé Yoets Vihi Noam)

Yonathan Haïk

Rébus



La Force d'une parabole

Après l'épisode douloureux du veau d'or, Moché ordonne aux Béné Israël d'apporter les matériaux nécessaires à l'édification du Michkan. Leur engagement est total, et en 2 jours à peine, tout le matériel nécessaire est déjà collecté. Mais, au-delà de l'aspect financier, les Béné Israël vont participer personnellement à confectionner le Michkan. Hommes ou femmes, chacun s'implique là où il désire participer. Pourquoi la participation de chacun était-elle si importante ? Un miracle n'aurait-il pas suffi à ériger le Michkan ?

La parabole suivante peut nous permettre d'y voir plus clair.

C'est l'histoire d'un roi qui passe dans une région assez pauvre de son royaume. Alors que chacun

aspire à se présenter à lui, personne n'ose franchir le pas. En effet, personne n'a de quoi offrir un présent à la hauteur de cet invité prestigieux pour pouvoir s'approcher de lui.

Parmi eux pourtant, il y a un homme riche qui a ses entrées auprès du roi mais qui aimerait partager ce privilège avec chacun. Il leur conseilla donc de fabriquer un objet d'art où chacun pourrait participer en faisant ce qu'il sait faire de mieux. L'un participe en sculptant, l'autre en y ajoutant de la couleur etc. L'œuvre d'art ainsi obtenue, il s'empresse de l'apporter au roi. Ce dernier émerveillé du résultat, lui demande qui est l'auteur de chacune des parties de ce chef-d'œuvre. Et notre homme appelle au fur et à mesure chacun des

artistes pour les présenter au roi. Ainsi, en très peu de temps, c'est tout le village qui a pu rencontrer et se rapprocher du roi.

Ainsi, le Maguid de Douvna explique que Moché, par l'intermédiaire de la confection du Michkan, va permettre à chacun de s'investir et ainsi de se rapprocher d'Hachem. Plutôt que de confier cette mission à Betsalel tout seul, c'est tout le peuple qui est invité à bâtir une maison pour la chekhina.

D'autre part, la fabrication du Michkan nous rappelle que même si nous poursuivons tous le même objectif, chacun à sa propre manière de servir Hachem. Notre avodat Hachem ne peut être standardisée, chacun peut et doit trouver quelle va être son approche et sa manière de servir Hachem.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Hanane est un jeune bahour qui étudie avec sérieux à la Yechiva depuis de nombreuses années. Voilà qu'il arrive en âge de se marier, il rencontre donc beaucoup de jeunes filles mais malheureusement ne trouve pas chaussure à son pied. Jusqu'au jour où on lui présente Estelle, une jeune fille extraordinaire chez qui il retrouve tout ce qu'il cherche mais qui a un seul problème, elle souffre de strabisme. Après plusieurs rencontres, Hanane qui n'arrive pas à se décider, se voit donc obligé d'expliquer la situation à Estelle. Elle aussi commence à apprécier Hanane et trouve donc une solution. Elle est prête pour lui à se faire opérer et ainsi guérir de son strabisme. Hanane qui n'osait pas le lui demander est aux anges et ils prévoient donc un mariage qui aurait lieu quelques mois plus tard. Estelle de son côté prend immédiatement rendez-vous auprès d'un grand docteur pour se faire opérer. Elle le paye d'avance afin de rassurer son fiancé. Mais un mois tard, juste avant le jour de son opération, une guerre se déclare et Rafael, le docteur, est convoqué au front, l'opération est donc reportée. Mais la guerre ne finit pas et Hanane se marie avec Estelle avant qu'elle n'ait pu se faire soigner mais en gardant ce projet pour après la cérémonie. Alors que la nouvelle date est fixée, quelques jours avant son rendez-vous, Estelle apprend avec grand bonheur qu'elle est enceinte. Elle contacte donc Rafael qui lui dit qu'il faudra donc convenir d'une nouvelle date après son accouchement. Mais là encore, elle ne peut se rendre chez le Professeur car elle ne s'est pas entièrement remise de son accouchement, ils conviennent donc d'une nouvelle date. Mais à la nouvelle échéance, des connaissances lui font remarquer que le fait qu'elle allaite son bébé peut poser problème et lorsqu'elle pose la question à Rafael, il lui confirme cela et repousse donc l'opération à une date ultérieure. Enfin, après deux ans, quand le moment semble propice pour se faire soigner, Hanane déclare à sa femme que l'opération ne l'intéresse plus. Comme disent les sages dans la Guemara Sota (47b), Hachem donne une grâce spéciale à la femme auprès de son mari, il lui explique donc que ce strabisme ne le dérange plus du tout mais au contraire il y trouve une certaine grâce. Estelle qui avait tout de même peur de l'opération est heureuse, elle contacte donc Rafael pour lui expliquer qu'elle ne veut plus se faire opérer et demande qu'il lui restitue la somme payée. Rafael accepte et comprend sa demande mais déclare qu'il est probable qu'il ne soit pas obligé de lui rendre l'argent car lui est prêt pour l'opérer, il demande à ce qu'on pose la question à un Rav et qu'il fera ce que celui-ci dira. Qu'en pensez-vous ?

Rav Zilberstein répond que dans notre cas, Refael n'est pas obligé de rembourser Estelle puisque de son côté il est prêt à l'opérer et, en lui donnant l'argent, elle a acheté en quelque sorte son savoir et le droit de se faire soigner et si elle ne le fait pas, c'est son tort. Le Rav compare ce cas à celui de Réouven qui paye 200 € à Chimon afin que celui-ci lui lave 20 habits et qu'après qu'il en ait lavé 10, Réouven lui demande de lui rendre 100 € car il n'a plus d'habits à laver. Le Din est que s'il n'avait pas payé d'avance, il aurait pu évidemment changer d'avis, mais dans le cas où l'argent a déjà été donné à Chimon, il ne pourra le récupérer. Il apporte un appui de la Guemara Baba Metsia (77a) qui nous enseigne que si quelqu'un demande à un employé de venir lui arroser un terrain et qu'il se met à pleuvoir au milieu de la journée et qu'il n'a donc plus besoin de lui, il ne pourra lui réclamer la somme déjà versée puisque l'employé est disponible pour lui et c'est lui qui ne veut pas de ses services. Le Rav tranche donc que Rafael n'est pas obligé de rembourser Estelle mais il devra tout de même lui rendre la différence entre le prix d'un professeur qui a travaillé et celui qu'il aurait accepté pour rester inactif et ne pas opérer. Enfin, Estelle pourrait tout aussi bien chercher un autre patient souffrant de strabisme afin qu'il se fasse opérer à sa place et récupérera l'argent du nouveau patient et Refael ne pourra refuser. On précisera que toute cette question ne se pose que s'il n'y a pas de coutume dans le pays car sinon la Halakha nous demande de donner préséance à la coutume.

En conclusion, Refael pourra garder de son salaire seulement la somme qu'il aurait acceptée si on lui avait demandé de rester sans rien faire et devra rendre le reste.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ... et il éleva sur lui (Mizbah) le ola et le Min'ha comme Hachem ordonna à Moché » (40,29)

Rachi écrit : « Même le 8^{ème} jour des Milouïm qui correspond à l'inauguration du Michkan, Moché assura le service et approcha les Korbanot Tsihour, à l'exception de ceux dont Aharon a été chargé d'approcher ce jour-là... »

On pourrait se demander : Dans la paracha Tetsavé, Hachem demande à Moché de faire le service dans le Michkan les 7 jours avant son inauguration, du 23 Adar au 29 Adar, qu'on appelle les 7 jours des Milouïm. On pourrait légitimement comprendre qu'à partir du 8^{ème} jour des Milouïm qui est le 1^{er} Nissan, jour de l'inauguration du Michkan, c'est désormais Aharon qui fera le service. Et là Rachi vient nous apprendre que même le 8^{ème} jour des Milouïm, c'est Moché qui a fait le service, d'où la question : comment Rachi le sait-il ? Comment Rachi le déduit-il de notre verset ?

Le Gour Arié répond : Dans le verset 27, on dit que Moché a fait la ketoret. Or, dans paracha Tetsavé, il n'est pas du tout mentionné de faire la ketoret durant les 7 jours des Milouïm. C'est donc que notre paracha parle du 8^{ème} jour des Milouïm. Et voilà que notre verset dit que Moché a approché des Korbanot.

Le Ramban écrit : Du verset 27 on apprend qu'il y avait la ketoret durant les 7 jours des Milouïm.

On pourrait en déduire : Le Ramban n'est pas d'accord avec Rachi et pense que Moché n'a pas servi le 8^{ème} jour des Milouïm car sinon comment peut-il prouver qu'il y avait la ketoret durant les 7 Jours des Milouïm, peut-être c'était le 8^{ème} jour. De là, on déduit que pour le Ramban, c'était tellement évident que Moché n'a pas servi le 8^{ème} des Milouïm que forcément on est pendant les 7 jours des Milouïm. Et voilà qu'il est écrit que Moché a fait la ketoret. De là apprend le Ramban qu'il y avait la ketoret durant les 7 jours des Milouïm.

C'est là toute la problématique : quel 'hidouch (nouveau) dire pour que notre paracha s'accorde avec la paracha Tetsavé :

Rachi : Bien que de paracha Tetsavé il ressortirait que Moché a servi seulement les 7 jours des Milouïm, Rachi dit que notre paracha vient nous apprendre que Moché a également servi le 8^{ème} jour des Milouïm.

Ramban : Bien que de paracha Tetsavé il ressortirait qu'il n'y avait pas la ketoret durant les 7 jours des Milouïm, Ramban dit que notre paracha nous apprend qu'il y avait la ketoret durant les 7 jours des Milouïm.

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi : Sur le verset 27 qui parle de la ketoret, Rachi écrit : « Il fait la ketoret le matin et le soir, comme il est dit : "Chaque matin... (30,7)" » Dans le verset que Rachi renvoie, il est écrit

explicitement qu'Aharon fait la ketoret. Ne serait-il pas possible de dire que Rachi nous renvoie à ce verset pour nous indiquer que c'est Aharon qu'a fait la ketoret ?

De plus, il y aurait une version où Rachi écrit explicitement que c'est Aharon qui a fait la ketoret (voir sefer hazikaron).

Par ailleurs, dans paracha Chemini (9,23), Rachi écrit que ce 1^{er} Nissan, Moché est rentré avec Aharon pour lui enseigner la ketoret (cela confirme bien que Rachi pense que Moché n'a pas fait la ketoret durant les 7 jours des Milouïm) donc certainement Aharon l'a ensuite fait lui-même l'après-midi. De plus, après que le Ramban ait expliqué que c'est Moché qu'a fait la ketoret, il conclut en écrivant : « J'ai vu dans l'explication de Rachi : "Aharon a fait la ketoret", et je ne sais pas si ce n'est pas une erreur de sofer ».

À présent, selon l'hypothèse que Rachi pense que c'est Aharon qu'a fait la ketoret, la question revient : comment Rachi déduit-il que Moché a servi le 8^{ème} jour des Milouïm.

On pourrait proposer d'expliquer simplement ainsi : Ce passage débute par le verset « Et ce fut le premier mois de la deuxième année, le 1^{er} du mois, a été inauguré le Michkan » (40,17) Ainsi, notre passage se situe le 1^{er} Nissan qui est le 8^{ème} jour des Milouïm, et dans ce contexte intervient notre verset disant que Moché approcha des Korbanot. Rachi en déduit donc que Moché a servi le 8^{ème} jour des Milouïm.

A présent, analysons la suite de Rachi : Rachi écrit que ce 1^{er} Nissan, 8^{ème} jour des Milouïm, Moché approcha également des Korbanot Tsihour (offrandes communautaires).

Le Gour arié demande : Voilà que dans la paracha Chemini, concernant le Korban de Roch 'Hodech, Rachi ramène la justification d'Aharon : « ... c'est moi qui l'ai approché et en tant que Cohen Guadol j'avais le droit même en état de onen (deux de ses enfants venaient d'être niftar). » Il en ressort que le Korban de Roch 'Hodech qui est un Korban Tsihour a été approché par Aharon, ce qui contredit notre Rachi qui dit que les Korbanot Tsihour ont été approchés par Moché !?

Le Lévousch répond : Lorsque Rachi dit que Moché a approché les Korbanot Tsihour, il s'agit de ceux qui ont été approchés durant les 7 jours des Milouïm et Rachi dit que Moché a continué de les approcher même le 8^{ème} jour. Mais le Korban de Roch 'Hodech, comme son nom l'indique, n'est approché que Roch 'Hodech et non durant les 7 jours des Milouïm. Ainsi, ce Korban de Roch 'Hodech étant spécifique à cette journée du 1^{er} Nissan, a été approché par Aharon car tous les Korbanot qui étaient spécifiques à cette journée étaient réservés pour Aharon et c'est le sens de la conclusion de Rachi : « ... à l'exception de ceux dont Aharon a été chargé d'approcher ce jour-là... »

Mordekhai Zerbib

Une vie de Torah

Rav Raphaël Yaacov ISRAËL est né le, à Fez au Maroc, de son père Aaron ISRAËL et de sa mère Yacoth MAMANE. Il fait ses études profanes jusqu'au certificat d'études et devient à l'âge de 14 ans apprenti bijoutier pendant un an auprès de M Gozlan Eliahou.

Sur les conseils de son cousin, Josio Charbit, il prend la décision de partir à la yechiva de Sunderland au nord de Angleterre. Pendant ses années d'études il eut l'occasion de rencontrer des grands comme Rav Meir Karelitz frère du Hazon Ich et le Rav Shmuel Greenman son beau frère. Il eu aussi le mérite d'écouter des cours du plus grand philosophe juif de notre siècle, le Rav Dessler. Un jour le Rav Shwadron, Grand maître d'Israel, vint visiter la Yéchiva et y donna un cours. A la fin du chiour le maître s'adressa aux élèves : « Je vous laisse un souvenir de moi. Je vais vous poser une question, et chaque fois que vous chercherez la réponse vous vous souviendrez de moi ». La question fut posée et le grand rav commençât à sortir du Beth hamidrach quand une vois d'élève s'élève et donne la réponse! Le Rav Shevadron se retourna et chercha l'auteur de la réponse. On lui désigna le Rav Israël. Admiratif le maître lança « vous avez ici d'excellents élèves ! ».

En 1959, lui et son ami intime le Rav Gabriel Ittah de Strasbourg, ouvrirent le collel de Sunderland. En 1962, le Rav Israël épouse une fille de sa ville qui étudia au Beth Yaakov d'Aix les bains. Une descendante de Rabbi Yéhouda Benattar l'auteur du Or Ahaïm Hakadoch.

Après l'Angleterre, le Rav fut sollicité pour être Roch Yéchiva à Hegenheim, un petit village

d'Alsace près de Saint-Louis à la frontière Suisse. Il restera là six années sous sa direction la yéchiva prospéra et il formera beaucoup d'élèves. Les mercredis soirs étaient réservés à un groupe de messieurs qui venaient spécialement de Bâle pour écouter le cours. Le dimanche soir était consacré aux dames de Bâle, de Saint Louis et de Hegenheim.



A nouveau Josio Charbit joue un rôle décisif en proposant au Rav Israël de s'installer à Sarcelles. En août 1975 le Rav ouvre un collel à Sarcelles. Tout de suite les Bné Thora se regroupèrent autour de lui. Le collel comptait douze Avrèkhim mariés chargés de famille. En ce qui concerne les cours tout s'organise à merveille et le Rav se dépense sans compter puisqu'il donne cours aux dames tous les soirs, et le mercredi soir aux médecins; il ne refuse jamais une demande de cours et dispense son enseignement partout et dans de nombreux pays (le Rav parle 7 langues). A Zurich (Suisse) par exemple, lors du rassemblement annuel de cent cinquante érudits en Torah, les organisateurs font appel

au Rav Israël en acceptant que le cours se fasse en hébreu. Quels ne fut pas leur ravissement et leur étonnement quand ils étendirent le Rav parler en Yidich pendant 1 h 30 !

En ce qui concerne l'action sociale le Rav Israël est devenu célèbre pour son abnégation, son écoute et sa disponibilité malgré un emploi du temps chargé. Il n'a jamais ménagé ses efforts pour rendre service, pour parler ou pour aider matériellement des gens dans le besoin. Tant que sa santé le lui a permis, il n'a jamais manqué de se rendre chez les endeuillés pour consoler les familles. Par ailleurs il a tenu très souvent à accompagner sa femme visiter les hôpitaux.

Les capacités du Rav Israël en Torah sont exceptionnelles et dans ce domaine sa force n'a d'égale que sa modestie.

Et puis la maladie survint, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein et la comparaison est valable puisque le Tsadik protège la communauté et comme un paratonnerre attire sur lui la foudre qui tombe sur la ville. Il eut des moments difficiles. Les activités du Rav diminuèrent, mais il ne refusa jamais de recevoir ceux qui avaient besoin de lui tant par ses conseils que pour des questions d'ordre Halachique. Le rav Israël a reçu sa Smikha (diplôme) de Rav du Dayan Weis qui était Possek Hador. Le Dayan Weis posa aux candidats Rabanim une question qui ne figure qu'une seule fois dans la Guémara et le Rav répondit. Le Dayan Weis fut très impressionné. Effectivement, on peut être impressionné par un tel parcours et par toutes ces qualités d'homme de cœur, d'homme de Torah unanimement reconnues.

Dr Gérard Uzan

Témoignages...

Quand le Rav nous donna la brakha pour faire notre alya, je fus un peu triste de quitter notre cher et vénéré Rav Israël. C'était un maître à penser dans tous les sujets de la vie, de notre vie...

Je lui ai partagé mon sentiment de tristesse de perdre notre guide et il me répondit : "Ne t'inquiète pas, je continuerai à t'accompagner avec l'aide de D..."

Je lui rendais visite 2 fois par an et je recevais toutes les réponses à mes questions comme il me l'avait promis.

La troisième année je me rendis auprès de lui et lui ai demandé de ces nouvelles. Quelle fut ma surprise, quand il me répondit : "Ca ne va pas." J'aurais dû comprendre qu'il sonnait une alarme mais je me suis concentrée sur moi-même et lui rétorquais : "Ah non Rav ! Jamais vous n'avez émis une plainte quelconque, qu'est-ce que vous essayez de me dire là ?"

Il me répondit : "Je voudrais que tu saches qu'à partir de maintenant, tourne-toi vers Rav

Issakhar Meir pour tes questions, car la prochaine fois que tu viendras me voir, cela sera pour me visiter et c'est tout..."

Je me suis mis à pleurer et lui dis : "Mais Rav vous m'aviez promis" !!!!!

Devant mes larmes, le Rav fut décontenancé et me répondit : "Je ne serai plus ton Rav c'est vrai, mais tu auras toujours toujours toujours un papa qui te protégera où que tu sois."

Cela me réconforta mais pas complètement. Je pris l'avion du retour en Israël très peinée. Quelques jours plus tard, j'appris la perte de notre cher Rav Raphael Israël.....

Et en effet, je me rendis à sa lévaya et je n'ai pu que le visiter !!!

Il m'avait prévenue qu'il nous quittait et je n'avais pas compris ...

Repose en paix mon cher Rav et papa. Sache que tu resteras à jamais gravé dans le cœur de chacun des membres de ma famille et pour toujours.

M.K.

Le Rav me demanda un jour si je faisais Chabbat. Je lui répondis assez fièrement que je ne faisais pas Chabbat. Il me dit aussitôt, on va faire un deal toi et moi. A partir de maintenant, tu ne touches pas aux interrupteurs pendant Chabbat. Je lui dis alors que je n'y voyais pas d'inconvénient et, voulant respecter ma parole, le Chabbat suivant, en me trouvant devant la TV, je ne pus appuyer sur le bouton afin de l'allumer, puisqu'il y avait là un interrupteur. En y pensant, je ne pouvais pas non plus prendre l'ascenseur, tourner la clef dans ma voiture, allumer la lumière chez moi... J'ai tenu ma parole jusqu'à la fin de Chabbat. Ne me laissant plus que le fait de porter dans la rue ou utiliser mon argent mais uniquement si je marchais à pied, je ne voyais plus d'intérêt à ne pas faire le Chabbat de manière totale. C'est ainsi que je commençais à faire Chabbat, le Rav m'avait bien eu.

J.F

Quelques extraits du livre : *Rav Israël, Besseter Hamadrega*

Mon vrai Rav en limoud

Le Rav me disait souvent : « Mon vrai Rav en limoud, c'était Rav El'hanan Wasserman zatsal, à travers ses livres! » Rav Israël, âgé de moins de 20 ans à l'époque, avait dressé une table des matières du Kovetz Héarot de Rav El'hanan.

Des années plus tard, Rav Sim'ha Wasserman zatsal, le fils de Rav El'hanan, passa une nuit chez Rav Israël à Sarcelles. Il lut le livre Menou'hat Aaron de Rav Israël sur le Traité Chabbat et remarqua une ressemblance dans la façon d'aborder l'étude avec l'ouvrage de son père intitulé « Chiourei Rav El'hanan » (un recueil des chiourim de son père). Rav Sim'ha Wasserman étudia le livre de Rav Israël toute la nuit.

Le Rav m'a fait savoir qu'il a écrit ses livres généralement sur les Massekhtot sur lesquelles Rav El'hanan Wasserman zl n'avait pas écrit de commentaires.



Betsa

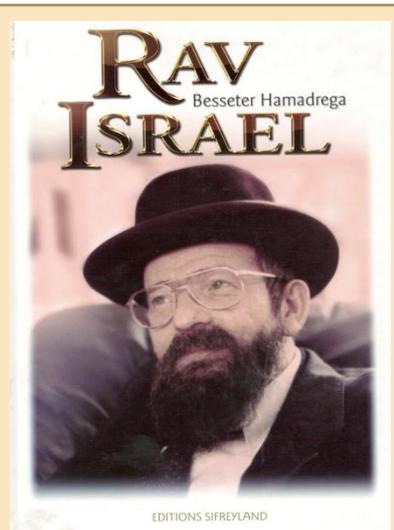
Un rav a demandé à Rav Israël : Combien de fois as-tu étudié Betsa ? Le Rav lui répondit : « Autant de fois que tu as mangé un œuf. » Rav Israël m'a confié en privé, et après beaucoup d'insistance de ma part, qu'il avait étudié le Traité Bétsa au moins 400 fois. D'ailleurs dans l'introduction de son livre Ménou'hat Aharon sur le traité Bétsa, le Rav écrit par allusion que ce livre n'est qu'une partie de ce qu'il aurait pu écrire sur la massékhet Bétsa mais qu'étant tombé malade, il n'a pas pu en rédiger la suite.

La Semikha

C'est Madame Israël qui a poussé le Rav à obtenir une Semikha de Dayan, juge rabbinique.

Le Rav a reconnu qu'elle avait bien fait et que cela lui avait été utile bien plus tard. Après avoir obtenu sa semikha, le Rav dit à Madame Israël avec humour : « J'ai oublié de demander au Dayan de mettre la semikha à ton nom! »

Le Rav m'a raconté que lorsqu'il a passé l'épreuve de dayanout auprès de Rav Itshak Yaacov Weiss zatsal, il en a profité pour discuter avec lui de quelques psakim figurant dans le livre du dayan: le Min'hat Itshak. Rav Israël a apporté avec déférence des preuves attestant qu'une autre approche était possible, ce que le Dayan Weiss a admis. Rav Israël éprouvait un immense respect pour le Dayan Weiss. Celui-ci fut d'ailleurs très impressionné par Rav Israël qui avait répondu parfaitement aux 19 questions posées. Lors de l'examen, le dayan avait cité le nom d'un amora dont le nom n'est mentionné qu'une seule fois dans tout le chass : Rav Israël avait tout de suite indiqué de quelle page il s'agissait.



Ta vie est prioritaire, mais jusqu'où ?

Menouhat Aharon Baba Metsia Siman 45

Une beraita nous enseigne : « deux personnes qui marchent en chemin, l'un d'eux détenant une gourde d'eau, et la situation étant telle que s'ils se partagent l'eau, tous deux mourront de soif (la gourde ne contenant pas une quantité d'eau suffisante pour leur permettre d'arriver vivants dans un lieu habité), et si l'un d'eux boit tout, il arrivera vivant en lieu sûr (et aura donc la vie sauve puisqu'il y trouvera à boire).

Ben Pétora commenta : mieux vaut que les deux boivent et meurent plutôt que l'un soit le spectateur de la mort de son prochain. Jusqu'à ce que Rabbi Akiva vienne et enseigne : il est écrit dans la torah (Vaykra 25,36) « et que vives ton frère avec toi » pour te dire que ta vie passe avant celle de ton prochain.

Le verset selon Rabbi Akiva s'interprète ainsi : « et que vives ton frère » tu es tenu de tout mettre en œuvre pour permettre à ton frère de vivre « avec toi » ce devoir de le sauver ne t'incombe que pour lui permettre de vivre « avec toi » mais si cette assistance doit porter préjudice à ta propre vie, tu n'es pas tenu de le sauver.

En résumé, selon Ben Pétora, le propriétaire de la gourde est tenu de partager son eau avec son compagnon, bien que tous deux soient voués à une mort certaine. Tandis que selon Rabbi Akiva, le propriétaire boira la totalité et vivra alors que seul son compagnon trouvera la mort.

Le Ménouhat Aharon s'interroge.

Il semble en effet que même Rabbi Akiva eut été en mesure d'adhérer à la position défendue par Ben Pétora si ce n'est qu'un verset l'en empêche. Ce qui revient à dire que d'un point de vue

logique, l'opinion de Ben Pétora fait l'unanimité. Or, comment concevoir qu'il faille partager l'eau, ce qui revient à condamner deux hommes, alors qu'il est possible, en recommandant au propriétaire de tout boire, de sauver une vie ? Il est en effet impossible d'admettre l'idée que la Torah puisse nous ordonner d'adopter une attitude suicidaire, inutilement, et ce afin d'éviter à quelqu'un de mourir tout seul. Car il ne faut pas oublier que la vie est le bien le plus précieux que nous a accordé Hachem, puisqu'elle est le seul moyen d'accéder au Monde futur. Aussi nous est-elle imposée par Hachem, « c'est malgré toi que tu vis, c'est malgré toi que tu meurs » dit la Michna dans Avot. Celui qui se suicide n'a pas de part au Monde futur disent nos Sages. Nous ne sommes donc pas libres d'en disposer comme bon nous semble, ni même de la sacrifier gratuitement par solidarité. En dehors des trois mitsvot pour lesquelles on a le devoir de se laisser tuer afin de ne pas les transgresser, le Créateur de la vie est le Seul qui a « le droit » d'y mettre un terme.

La question du Ménouhat Aharon prend alors une tournure explosive : pourquoi laisser mourir deux hommes alors qu'on peut en sauver un ?

Le Ménouhat Aharon rapporte alors : « J'ai entendu que le Netsiv de Volojin zal a dit que lorsque les deux boivent, cela permet de sauver « hayé chaa » (vie limitée à quelques heures) de deux hommes.

L'explication, affirme le Ménouhat Aharon, est la suivante : nous savons qu'à l'égard de la vie d'autrui, la Torah nous a donné deux mitsvots :

1) « Lo tirtsa'h » (tu ne tueras pas) qui constitue donc l'interdit de porter atteinte à la vie d'autrui.
2) « Pikouah néfachat » qui consiste en la mitsva de sauver des vies humaines.

Ces deux mitsvot s'appliquent strictement de la même façon à l'égard d'une vie éphémère dont les heures sont comptées que vis-à-vis d'une vie au « long terme ».

Ce qui signifie que celui qui met un terme à la vie d'un agonisant est passible de mort, car cela revient pour la Torah à commettre un crime « en bonne et due forme ».

De même est-on tenu de profaner le Chabbat pour tenter de permettre à autrui de vivre un peu plus longtemps, ne serait-ce que quelques heures, même si nous savons qu'il n'a aucune chance de survivre. La Torah porte ainsi la même considération et accorde la même importance à la vie, peu importe qu'il s'agisse de celle d'un être en pleine santé ou de celle d'un homme en fin de parcours. Cela s'explique par le fait que la vie terrestre est l'ultime moyen d'accéder au Monde futur. Car seules l'étude de la Torah et la pratique des mitsvot réalisées dans un monde qui est régi par la loi du libre arbitre, permettent à l'homme de s'élever et de mériter sa part au Monde à venir, dont la dimension du bonheur est tellement poussée que la Michna Avot nous affirme qu'« un instant de plaisir dans le monde futur vaut mieux que toute la vie ici-bas ». Ce qui revient à dire que si l'on parvient à rassembler tous les plaisirs que tous les hommes ont eus depuis la création du monde jusqu'à la fin des temps, nous obtenons une valeur quasiment nulle en regard d'un seul instant de plaisir dans le Monde futur. Et c'est justement parce que notre esprit limité n'est pas en mesure de s'imaginer ni de percevoir l'immensité de ce bonheur tant espéré, que nos Sages sont obligés de s'exprimer au travers de proportions.

Rétablir le chalom

« Ma récompense, me confia un jour Rav Israël, c'est le chalom... » Le Rav savait toucher les cœurs et n'avait pas son pareil pour rétablir la paix entre couples et familles. Je l'ai vu et entendu arranger des situations de disputes qui semblaient irréparables par des mots simples mais puissants. Combien de couples ont retrouvé le Chalom grâce au Rav ? Etant à ses côtés lors d'innombrables Chalom Bait, encore maintenant je ne comprends toujours pas comment les mots simples du Rav suffisaient, alors que les couples arrivaient dans des situations de blocages ardues...

Un couple est même venu d'Israël dans deux avions différents et s'est donné rendez-vous chez le Rav tel jour, telle heure. Finalement, après une heure de tension devant le Rav, ils sont repartis dans le même ascenseur...

Même pour faire le chalom entre deux familles, le Rav n'avait pas son pareil.

Rav Aaron Israël me raconta les deux épisodes suivants: Sachant que deux familles étaient fâchées, le Rav en conçut de la peine. Il lui fallait trouver une solution ingénieuse pour les mettre en présence. Il demanda à la Rabbanite de réserver une soirée pour inviter ces deux familles en même temps ! Ce soir-là, les deux familles se sont réconciliées.

Le Rav réussit même à faire la paix entre deux beaux-frères âgés de plus de 80 ans. Dans cette famille, une vieille querelle avait séparé oncles, tantes, cousins et cousines pendant des décennies.... Le Rav s'arrangea pour que les deux beaux-frères se rencontrent "par surprise"... en sa présence. Ensuite, il prit les mains des 2 beaux-frères et les serra dans les siennes en chantant : "Ki orekh yamim ouchenot 'haim véchalom yossifou lakh" Car ils te vaudront de longs jours, des années de vie et de paix. (Michlé 3,2) Le Rav avait réussi là où beaucoup avaient échoué....

Lunettes cassées

La Rav avait cassé ses lunettes, une connaissance lui proposa de se les faire rembourser par son assurance mais en mentant sur les circonstances de l'accident. Le Rav refusa évidemment. Quelqu'un lui demanda : « mais Rav pourquoi pas, tout le monde fait cela ? » Le Rav répondit : « Mon fils, est-ce que tu crois que mes yeux peuvent apprendre la Torah de Hachem à travers les verres du mensonge ? »

Comme elle craint Hachem !

Alors que le Rav me donnait un chiour de Rambam, nous fûmes interrompus par quatre appels téléphoniques consécutifs. Qui était au bout du fil ? Une femme qui a posé au Rav la même question à quatre reprises. Comme à son habitude, le Rav lui a répondu patiemment chaque fois. En raccrochant pour la quatrième fois le Rav, d'humeur égale, me fit cette remarque : « Regarde comme elle craint Hachem ! »

Tikoun

Une dame troublée attend nerveusement son tour... Elle doit absolument voir le Rav et le supplier de trouver une solution à son problème. Il découvrira certainement ce qui ne va pas dans son foyer et pourquoi trois mézouzot tombent systématiquement du montant de ses portes. D'un ton ému et inquiet, elle raconte le tourment qui l'amène, et demande au Rav un tikoun. « Le tikoun, c'est que ton mari prenne un marteau et des clous pour bien les fixer! » répond Rav Israël. Il faut abord avoir les pieds sur terre...



Juste prix

Un producteur de vin Kacher proposa au Rav un pourcentage sur chaque bouteille de vin vendue, car le Rav lui avait donné un excellent conseil d'ordre personnel. Rav Israël refusa gentiment l'offre en lui disant: « Cette partie que tu es prêt à me donner, retire la sur le prix de vente de tes vins afin que les Bné Israël payent moins cher ce vin magnifique. »

Aussi, alors que le Monde futur se caractérise par le salaire des efforts fournis tout au long de la vie, la même Michna Avot nous affirme qu'« un instant de Téchouva et de bonnes actions ici-bas vaut mieux que toute la vie du Monde futur ». Là est exprimé le but de la vie.

En effet, la présence et la gloire de D...seront tellement éclatantes dans le Monde à venir, que la pratique des mitsvot n'aura plus aucune valeur dans un monde qui n'admet pas d'autre alternative que de se plier à Lui. Ce n'est qu'en ce Monde matériel, où D... se fait « discret », et dans lequel on a la possibilité de se laisser aller à oublier qu'il est le Maître à bord, que la pratique des mitsvot prend sa véritable dimension.

Aussi la Guémara nous raconte-t-elle plusieurs histoires d'individus qui, dans un ultime réveil à la Téchouva, ont eu le mérite d'acquiescer leur part au Monde futur en l'espace d'un instant. **Cela démontre bien à quel point le temps est précieux et que l'essentiel n'est pas dans la longueur de la vie mais dans ce qu'on en fait.** D'où le fait que la Torah ne fait pas de distinction entre le sauvetage d'une "longue vie" ou de quelques heures de vie : la profanation du Chabbat est une mitsva et obligatoire pour sauver une vie, quelle que soit sa durée prévisible.

D'après cela, nous dit le Ménouhat Aharon, si le propriétaire de la gourde partage son eau, cela permettra de sauver deux vies au court terme (puisqu'en buvant, chacun verra sa vie rallongée de quelques heures). Alors que s'il garde son eau pour lui seul, il ne sauvera qu'une vie au long terme (la sienne). Or deux vies, même au très court terme, valent mieux qu'une seule vie au long

terme concernant la mitsva de pikouah néfachat. C'est pourquoi, l'opinion de Ben Pétorah pour qui le propriétaire est tenu de partager son eau, est désormais claire.

Reste à comprendre Rabbi Akiva, selon qui le propriétaire de la gourde boira toute l'eau pour pouvoir survivre.

En réalité, explique le Ménouhat Aharon, dans le cas de figure où la gourde appartiendrait à une tierce personne qui n'a pas besoin de cette eau, il est évident que même Rabbi Akiva pensera que cette troisième personne est tenue de partager l'eau entre ses deux compagnons. Le détenteur de l'eau devra en effet faire le choix de sauver deux vies mêmes de façon éphémère, plutôt qu'une seule vie au long terme. Rabbi Akiva ne se distingue que dans le cas où la mitsva de pikouah nefech doit se faire au détriment de sa propre vie. Dans le cas initial où le partage de l'eau conduira son propriétaire à une mort prématurée, une autre donnée doit entrer en compte.

En effet, nous savons que pour la plupart des mitsvot, la Torah a donné une limite. Il existe des limites minimales (comme la mitsva de consommer au moins un kazait de matsa le soir de Pessah) comme des limites maximales (ne pas donner à la tsédaka plus que le cinquième de ses biens).

De même, Rabbi Akiva déduit du verset "et ton frère vivra avec toi" que la Torah donne aussi une limite à la mitsva de sauver une vie humaine.

Bien que cette mitsva capitale voit la plupart des interdits de la Torah fondre devant elle, son devoir s'arrêtera si doit elle porter atteinte à la vie du sauveur. En d'autres termes, même si Rabbi Akiva reconnaît qu'en valeur absolue, deux vies

éphémères valent mieux à être sauvées qu'une seule au long terme, la Torah n'ordonne cependant pas à l'homme de se sacrifier pour respecter cette échelle des valeurs. Si sauver deux vies doit se faire au détriment de sa propre vie, alors la mitsva de pikouah nefech n'existe plus. C'est là le sens de l'affirmation de Rabbi Akiva : "ta vie est prioritaire".

Qu'en sera-t-il dans un cas où il faut tuer autrui pour sauver sa propre vie, le meurtrier est-il autorisé pour une bonne cause ?

Le Ménouhat Aharon répond que tout dépend du contexte :

- Dans le cas particulier d'un "rodef", c'est-à-dire d'une personne qui cherche à attenter à notre vie (où même d'ailleurs à celle d'un autre Juif), il faut tout mettre en œuvre pour l'empêcher d'agir, quitte à le tuer.

- Par contre, s'il ne s'agit pas d'un "rodef" mais d'un cas de figure où tuer un Juif innocent nous permet d'avoir la vie sauve, alors l'interdit de tuer ne connaît plus aucune limite, puisqu'il appartient au groupe restreint des trois mitsvot pour lesquelles on doit se laisser tuer plutôt que de les transgresser.

En conclusion, selon Rabbi Akiva, si préserver sa propre vie implique de ne pas sauver celle d'autrui, "ta vie est prioritaire". Par contre, s'il faut porter atteinte à la vie d'autrui afin de sauver la sienne, alors "tu ne tueras pas".

Traduit du Ménouhat Aharon par
Mickael Uzan.

Le ma'hatsit hachékel



Les méfarchim essayent de comprendre pourquoi Hachem a demandé à chacun d'apporter un demi-chékel et non un chékel entier.

Dans le Talmud Yérouchalmi, il est dit que cette mitsva fut aussi ordonnée dans le but de permettre aux Bnei Israël d'être pardonnés de la faute du veau d'or.

1) Nous savons que cette Mitsva fut enseignée avant la faute du veau d'or !

Par ailleurs, cette faute fut commise au milieu de journée. Pour cela, Hachem dit : « Vous avez fauté à 'hatsot hayom (la moitié de la journée), vous apporterez un demi-chékel ».

2) On peut s'interroger sur le rapport entre l'action et la sentence.

Dans la Méguilat Esther, nous voyons qu'Haman apporta 10.000 chékalim d'argent à A'hachvéroch dans l'espoir de le soudoyer, afin que son projet d'anéantir les Juifs soit accepté. La Guemara explique que ce racha a prévu ½ chékel par juif. Cela nous ramène au ma'hatsit hachékel prévu par la Torah 1000 ans plus tôt.

3) Si cette Mitsva (qui semble sauver les juifs du décret de Haman) n'existait pas, Haman aurait-il réussi son projet ?

Aussi, nous savons que lors du tirage au sort, Haman fut heureux que le mois d'Adar soit sorti du chapeau, car durant ce mois, Moché rabbénou nous quitta. Apparemment, il ne savait pas que notre maître naquit également ce même jour.

4) Au fond, qu'est-ce que cela change ? Il mourut en Adar, c'est donc un mauvais mois !



Afin de répondre, il faut savoir que lorsque les Bnei Israël ont fauté avec le veau d'or, ce n'était pas de manière désintéressée.

En effet, ils attendirent 40 jours et au vu du retard de Moché, ils choisirent de se tourner vers autre chose. Cette précipitation est étonnante car tout le monde sait qu'il peut y avoir mille et une raisons justifiant la non-punctualité d'un gadol. Le remplacement de Moché rabbénou (par le veau d'or) paraît être une erreur d'appréciation.

Dans la Guemara Chabbat, il est expliqué que lors

du retard de Moché, le satan mit un grand désordre dans le monde et y installa l'obscurité afin de troubler le peuple Juif. Ils pensèrent même avoir vu le cercueil de Moché. Pourquoi avoir fait cela ?

En fait, il ne manquait qu'un prétexte à la faute et, le déroulement a eu lieu de la sorte, afin de nous apprendre que lorsqu'un homme faute, il existe un intérêt derrière. Dans Béréchit, certains psoukim pourraient laisser entendre que, 'has véchalom, D. ne serait pas seul. Rachi explique que ces versets sont écrits au pluriel, afin de montrer que celui qui veut se tromper, pourra le faire. Rav Dessler indique cependant, que jamais personne ne s'est trompé de la sorte en lisant ces psoukim, sauf dans le cas où on chercherait cette explication.

Quel était alors, cet intérêt qu'avaient les Bnei Israël de faire le veau d'or ?

Dans la Guemara Avoda Zara, nos sages enseignent que le eguéel permit aux hommes de se marier avec d'autres femmes que celles de leurs tribus, ce que la Torah interdisait complètement à ce moment.

Quel pot de vin extraordinaire leur offrait le satan ! Le satan plaça devant eux un yetser hara énorme. Malgré cela, ils ont tenu tête à leurs envies durant quarante jours et demi.

Toujours est-il qu'une question demeure : pourquoi avoir attendu 'hatsot ? En réalité, leur attente vient nous apprendre que le peuple Juif ne perd jamais la foi. Les enfants d'Israël patientèrent de longues journées et, quand bien même l'envie de fauter était présente, ils avaient l'espoir que Moché descende de la montagne, espérant ainsi être bloqué dans leur élan. Seulement le satan savait cela et, à la moitié de la journée, il joua sa dernière carte.

Un homme ne doit jamais se reposer sur l'instant présent en se disant qu'à cet instant, si la mauvaise mida ne s'est pas manifestée, alors elle ne se manifestera plus. D'ailleurs, le Rav Simh'a Zissel disait : une bombe se trouvait sous un hôtel. Cependant, elle n'explosa que 20 ans après avoir été posée. Le danger a toujours été présent, mais la bombe choisit son moment pour exploser. Il en est de même pour les midot. Il faut y faire attention tout le temps, sans baisser la garde, ne serait-ce qu'une seconde.

Le demi-chékel a été enseigné avant l'épisode du veau d'or, parce qu'à cet instant, même si les Bnei Israël n'avaient pas encore fauté, il n'en demeure pas moins que la mauvaise mida était là et qu'ils ont su faire face au satan durant quarante jours et demi.

Bizarrement, Haman apporta aussi un demi-chékel par Juif (10000 pièces d'argent) quand il parla à Assuérus de son projet. Y a-t-il un rapport entre eux ?

En analysant l'épisode du eguéel, il est écrit (Chémot 32,6), que les Bnei Israël se sont « amusés ». Rachi rapporte la Guemara qui nous apprend qu'ils transgressèrent les interdits d'avoda zara, des relations interdites et de meurtre (ils assassinèrent le mari de Miryam). Ces trois actes sont, ceux qui ont amené à la destruction du premier Temple.

Haman s'inspira d'Amalek qui avait prévu un plan impressionnant. Haman se dit, à l'époque du eguéel, Hachem a pardonné Son peuple en leur offrant un michkan et le ma'hatsit hachékel. Mais aujourd'hui, après la destruction du premier Temple, leur D. ne les a pas excusés. »

Le Ramban (Vayikra) explique que toute la

'achpaa', le bien qu'Hachem envoie dans ce monde, passe par un ange intermédiaire qui désigne à chaque action un endroit. Pour Erets Israël, par contre, il n'y a pas d'envoyé qui gère tout cela. Lors de la destruction du Temple, Hachem décida de placer les Bnei Israël sous la coupole d'un ange, comme les autres nations. Ils n'avaient donc plus Sa protection directe. Haman avait compris cela et il se dit que ce serait une bonne chose de « posséder » tous les Juifs en donnant ½ chékel pour chacun d'entre eux, afin d'en faire ce que bon lui semblait. Mais, son erreur était là. Le ma'hatsit hachékel fut enseigné avant la faute et il constituait le symbole de la madréga du peuple.

Dans toutes les situations, même aujourd'hui, alors que nous n'avons ni le Beth Hamikdash, ni Erets Israël, il existe une achgah'a pratit, une protection divine. Certes, elle n'est pas dévoilée à nos yeux, mais nous ne méritons plus de 'voir' D. à cause de la faute et c'est justement cela la réparation de notre faute.

N'ayant plus de Temple, la chékhina et la achga'ha pratit se font moins ressentir, mais elles sont toujours présentes. Il perdure encore un lien avec Hachem et c'est exactement ce qu'Il a voulu démontrer à Haman à travers le demi-chékel. Les Bnei Israël, avant même le passage du eguéel hazahav, avaient le ma'hatsit hachékel. La madréga était déjà là.

Quand ce dernier alla voir A'hachvéroch, en pleine nuit du deuxième soir de Pessa'h, et qu'il se retrouva obligé d'honorer son ennemi de toujours, Mordékhaï, il se rendit chez lui et le trouva en train d'étudier avec d'autres sages de la ville. Il s'intéressa et demanda quel était le sujet de leur discussion. Mordékhaï lui répondit qu'il s'agissait du korban haomer. « - Et de quoi est-il composé ? demanda Haman - D'une poignée d'orge. - Votre poignée d'orge a repoussé les 10.000 chékalim que je voulais offrir au roi, répondit Haman dépité. »

Haman avait planifié tout un plan, qui prenait comme base le dégoût de D. envers Son peuple, suite aux fautes qui ont amené à la destruction du Temple. Mais en voyant que son idée échoua, il comprit que même en galout, Mordékhaï avait pu offrir à Hachem un korban. Haman, détruit mentalement, après s'être aperçu que son plan tombait à l'eau, comprit que l'absence du Temple n'empêchait pas les Juifs de se rapprocher de Hachem.

Maintenant, nous comprenons la joie d'Haman d'avoir vu sortir le mois d'Adar comme date d'extermination du Am Israël. Si à l'époque du Eguél, le peuple a pu être pardonné, c'est grâce aux prières de Moché rabbénou. Maintenant qu'il est mort, pensa Haman, ses paroles et ses doléances n'ont plus d'effet. Encore une fois, il se trompait. Moché naquit et mourut le même jour, à 120 ans près. Seuls les tsadikim ayant complété leur mission ont ce zékhouit. Etant donné que Moché en faisait partie, ses paroles s'appliquent encore aujourd'hui. Adar n'est donc pas triste.

**Cours audio donné par le Rav en 1973
retranscrit par ses petits-enfants.**

Y.A et N.H.

**Pour retrouver d'autres enseignements du Rav :
rav-israel.fr**